

Demande d'aide au Rased :

**quand, qui, quoi
et où ?**

Indicateurs et repères

Quand ?

Lorsque les difficultés **impactent** la qualité du travail de l'enfant et son bien-être à l'école.

Quand des **aménagements** doivent être pensés et mis en place.

Pour une **orientation** et la poursuite de la scolarité de l'enfant.



Où ?



Rased de Puisaye 0386740002
rased.stfargeau@ac-dijon.fr
Maître E : M. Paris
Psychologue scolaire : Mme
Moreau 03.86.74.00.02

Qui ?

Difficultés

d'apprentissage :

Un enfant qui a des difficultés à **se mobiliser** dans les apprentissages et à être en réussite, malgré les aides apportées.

Dont les difficultés sont **durables et persistantes**, et qui provoquent un **décalage** et un **retard**.

Et qui ne parvient pas à trouver ou utiliser des **stratégies de compensation**.

Difficultés

psychoaffectives :

Si un enfant, brusquement et contrairement à ses habitudes change de comportement et s'isole.

Si vous repérez des signes de harcèlement.

Quoi ?



Mathématiques



Ecriture & graphisme



Lecture & compréhension



Psychomotricité



Contrôle émotionnel, affectif & attentionnel



Règles de vie collective



Attitude & mobilisation au travail



Anxiété de performance & peur de l'erreur